

Le commissaire NICHOLSON: Non. Il s'agirait, dans ce cas, de quelque sorte de traitement.

L'hon. M. HOWDEN: Alors, lorsqu'ils sont libérés, ils sont, s'ils le veulent, délivrés de leur toxicomanie?

Le commissaire NICHOLSON: Oui, physiquement parlant, ils ne sont plus des toxicomanes.

L'hon. M. HOWDEN: Traite-t-on ainsi beaucoup de toxicomanes?

Le commissaire NICHOLSON: Voulez-vous dire de leur propre gré?

L'hon. M. HOWDEN: Les hommes et les femmes qui sont incarcérés et traités de la manière dont vous parlez. Vous avez dit, je crois, qu'on leur donne un peu de morphine lorsqu'il est absolument nécessaire de les guérir de leur habitude pour le moment présent.

Le commissaire NICHOLSON: Cela amène sur le tapis la manière dont les médecins peuvent administrer ces drogues. Je crois que le traitement se limite à ce que les médecins jugent nécessaire pour guérir un état dont le toxicomane souffre.

L'hon. M. HOWDEN: J'y pense, est-ce que tous ces toxicomanes incarcérés passent devant un médecin, pour être traités?

Le commissaire NICHOLSON: Je crains de ne pouvoir répondre à cette question, monsieur.

L'hon. M^{me} HODGES: Ce que vous dites en ce moment m'intéresse, parce que les journaux prétendent de temps à autre que des drogues s'introduisent subrepticement dans quelques-unes de nos institutions pénales et que des toxicomanes incarcérés dans ces institutions encouragent d'autres prisonniers à prendre des drogues. Pouvez-vous confirmer cette allégation?

Le commissaire NICHOLSON: Oui, il est arrivé parfois que des drogues aient été introduites subrepticement dans les prisons ou dans d'autres lieux d'internement. Je ne crois pas que ces cas soient fréquents.

L'hon. M. HOWDEN: Cela ne donnerait aucune satisfaction au point de vue du toxicomane. Ce serait tout et rien. A moins d'être approvisionné régulièrement, le toxicomane ne sera pas très heureux.

Le commissaire NICHOLSON: Des cas se sont présentés; mais ils sont isolés.

L'hon. M^{me} HODGES: Est-il vrai, comme on le prétend, que les toxicomanes qui sont en prison ou dans les pénitenciers en engagent d'autres à prendre des drogues? C'est là une autre allégation qui a son importance. En savez-vous quelque chose?

Le commissaire NICHOLSON: J'en doute quelque peu, parce qu'un toxicomane qui est en prison voudra garder pour son propre usage les drogues qu'il aura réussi à se procurer. Ces drogues qu'il a en prison, il se les procure probablement de l'extérieur. Je ne crois pas que l'habitude de prendre des drogues se répande d'une façon générale dans une prison. Ce serait un cas exceptionnel et isolé.

L'hon. M. LÉGER: Et les autres prisonniers n'auraient pas d'argent pour acheter des drogues de ce compagnon.

Le PRÉSIDENT: Je suis surpris d'entendre dire qu'un toxicomane, qu'elle qu'ait été la durée de son incarcération, essaiera de prendre des drogues dès sa sortie de prison.

Le commissaire NICHOLSON: J'arrive à ce point. Quelle qu'en soit la cause, il est évident que les toxicomanes criminels, sous notre système actuel, ne réussissent jamais ou que rarement à se débarrasser de leur habitude et à se tailler une place respectable dans la société.